



Société d'Exploitation des Ports du Déroit
24 boulevard des Alliés - CS 30283 - 62105 Calais Cedex - www.portboulognecalais.fr



A L'ARRIVÉE AU PORT DE CALAIS



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

1

JE PRENDS CONNAISSANCE DE MON STATUT DOUANIER

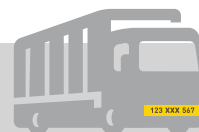


Je flashe le QR Code



Je me connecte sur la page web :
<https://customs.calais-port.fr>

2



JE RENSEIGNE LE CHAMP : « PLAQUE D'IMMATRICULATION AVANT »

3

MON STATUT DOUANIER APPARAÎT



STATUT ORANGE :

Je dois satisfaire à des contrôles douaniers ou vétérinaires et phytosanitaires avant de quitter le port.

STATUT VERT :

Je peux quitter le port.

3 MON STATUT DOUANIER

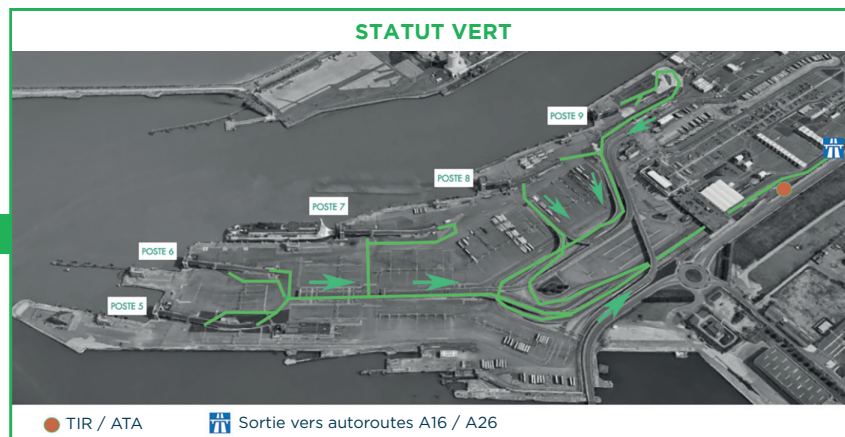


MON STATUT EST VERT

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Je suis en règle
Je peux quitter le port dès le débarquement*

*Pour les marchandises traversant sous statuts TIR ou ATA, je dois faire tamponner le carnet (douanes).



MON STATUT EST ORANGE "Douanes"

POURQUOI ?

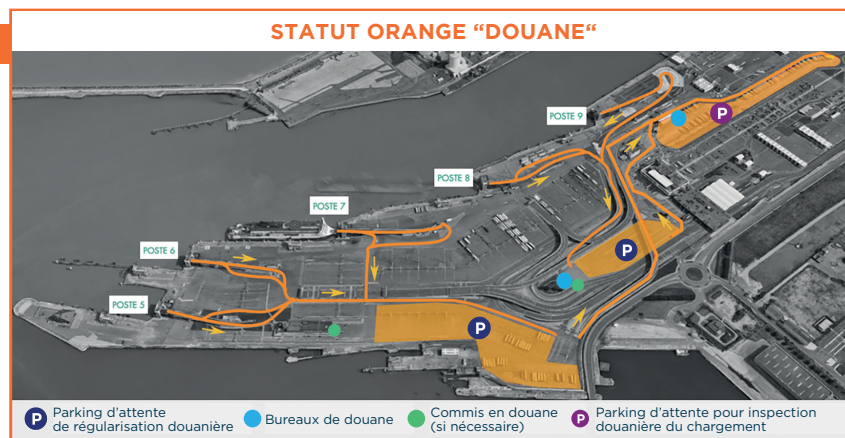
- ☐ 1 - Je n'ai pas de déclaration en douane
- ☐ 2 - je suis en attente de régularisation administrative
- ☐ 3 - je suis soumis à une inspection de mon chargement
- ☐ 4 - je suis en attente de validation de ma déclaration d'importation

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Au débarquement du ferry, je vais me stationner sur les parkings d'attente prévus.
Je suis le fléchage.



Dans tous les cas, dès le débarquement, je contacte immédiatement mon déclarant en douane



MON STATUT EST ORANGE "Contrôles vétérinaires et phytosanitaires"

POURQUOI ?

Je dois satisfaire aux contrôles documentaires et d'identité de la marchandise

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Au débarquement du ferry, je me rends directement au bureau d'accueil des services de contrôles vétérinaires et phytosanitaires sans passer par les parkings d'attente. Je suis le fléchage.



Si je dois satisfaire à une inspection du chargement à l'issue du contrôle documentaire, je contacte immédiatement mon déclarant en douane



ATTENTION : Je ne peux pas quitter le port tant que mon statut n'est pas passé au VERT